



Conseil syndical du 18 mars 2024

Compte-rendu

Président de séance : Jean-Patrick MASSON
Secrétaire de séance : Nicolas BOURNY

Nombre de délégués : 32
Nombre de présents : 3
Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne : Jean-Pierre PERROT (T)

Dijon Métropole : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T)

Le 12 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 13 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni le 18 mars 2024, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

ORDRE DU JOUR

1 - Débat d'orientations budgétaires - Année 2024 - Délibération n°2024-01

2 - Tableau des effectifs - Année 2024 - Délibération n° 2024-02

3 - Convention de participation à l'InterCLE - Délibération n° 2024-03

4 - Informations :

- Décision du président prise dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil syndical

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2023.

Rapport n° 1 - Débat d'orientations budgétaires - Année 2024 - Délibération n°2024-01

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets syndicaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Monsieur Perrot présente le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024 (en annexe).

Le Conseil syndical débat et acte les orientations budgétaires pour l'année 2024.

Rapport n°2 - Tableau des effectifs - Année 2024 - Délibération n° 2024-02

Monsieur Masson présente le tableau des effectifs au 01.01.2024:

Cadre d'emploi	Tableau des effectifs
Ingénieur principal	0.6 ETP
Ingénieur	0.9 ETP
Attaché territorial principal	0.9 ETP
Technicien territorial	1 ETP

Le Conseil syndical prend acte du tableau des effectifs au 01.01.2024.

Rapport n°3 : Convention de participation à l'InterCLE - Délibération n° 2024-03

Monsieur Masson explique que, dans le cadre du contrat de nappe 2022-2024, il est proposé de renouveler la convention relative à l'InterCLE afin notamment de formaliser la participation financière du Syndicat du bassin de l'Ouche, de la Communauté de communes Nuits-Saint-Georges - Gevrey-Chambertin, de Dijon métropole et du Syndicat du bassin de la Vouge, à la commission Inter CLE Vouge / Ouche sur l'année 2024 pour laquelle le SBV est la structure animatrice.

Cette convention répond à la nécessité de préservation et de sauvegarde de la nappe de Dijon Sud, aquifère identifié comme patrimonial et participant pour une grande part à l'alimentation en eau potable des habitants du Sud de l'Agglomération Dijonnaise.

La participation des collectivités porte sur le financement du poste de chargée de missions et des actions du contrat de nappe ; elle est estimée à 16 878 € par partenaire pour 2024.

Missions	Coût estimatif € TTC	Subventions	Restant à charge
Animation du contrat et de l'InterCLE	57 600 €	29 000 €	28 600 €
Proposer des animations pour les enfants (réalisation d'une maquette)	13 000 €	10 180 €	2 820 €
Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau (diagnostic et installation du matériel hydroéconome)	25 000 €	12 500 €	12 500 €
Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites	10 000 €	5 830 €	4 170 €
Campagne de communication à l'issue de l'étude de désimperméabilisation pour encourager ces pratiques sur la nappe de Dijon Sud	10 000 €	5 830 €	4 170 €
Réaliser une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère pour sécuriser l'alimentation en eau potable (phases 4 à 6)	30 300 €	23 725 €	6 575 €
Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud	40 000 €	31 320 €	8 680 €
TOTAL	185 900 €	118 385 €	67 515 €
	Soit par EPCI		16 878 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical autorise, à l'unanimité, le président à signer la convention InterCLE avec le Syndicat du bassin de la Vouge, la Communauté de communes Nuits Saint-Georges - Gevrey Chambertin, et Dijon métropole, pour l'année 2024.

Informations

Le président informe le Conseil syndical de la décision qu'il a prise dans le cadre de sa délégation.

Le 26 janvier 2024, il a été décidé de souscrire une ligne de trésorerie pour un montant de 50 000 euros auprès du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15.